



COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 29 septembre 2022 à 20h30

Délibération n° 68/sept/2022

Création de commissions municipales - Modification des délibérations n°15/juin/2020 du 15 juin 2020 et n°79/nove/2021 du 25 novembre 2021

L'an 2022, le 29 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

Présents : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Guy VINOT, Marie-Clémentine HERRE, Olivier CAPELL, Sandrine COUSSANES, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Maria Joséfa DIAZ, Gérard PETYT, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Stéphan BOADA, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Cédric CASTELLAR, Aurore VALENZUELA, Alexandre ORTIZ--BODIOU, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Marie-Françoise SANCHEZ, Fabrice VIGINIER

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Evelyne CANOVAS à Catherine ADELL, Emmanuelle FRADET à Marc MARTI, Ghislaine BALLESTE à Alexandre ORTIZ--BODIOU

Effectif : 27

Quorum : 14

Présent(s) : 24; Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : 3; Absent(s) : 0

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'**Alexandre ORTIZ--BODIOU**, secrétaire de séance.



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-22 ;

Vu la délibération n°15/juin/2020 du 15 juin 2020 relative à la composition des Commissions Municipales et désignation des Membres ;

Vu la délibération n°79/nove/2021 du 25 novembre 2021 relative aux Commissions Municipales – Désignation de nouveaux membres en remplacement de Messieurs Bernard PECH et Jean-François PESCADOR démissionnaires ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 20 septembre 2022 ;

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Considérant que le conseil municipal peut créer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil et qu'ainsi, il convient de mettre en conformité leur objet avec le projet de territoire de la municipalité ;

Considérant que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ;

Considérant que le maire en est président de droit ;

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le conseil municipal peut créer des commissions chargées d'étudier les questions et de préparer les délibérations qui seront soumises en séance plénière. Ces commissions ne prennent aucune décision mais émettent des avis à caractère purement consultatif. Lors de leur première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dix commissions ont été créées par délibération du 15 juin 2020 susvisée.

Pour plus de cohérence avec le projet de territoire de la Commune, basé sur les objectifs de développement durable, il est proposé à l'Assemblée de refondre les dix commissions municipales actuelles en six nouvelles commissions, correspondant aux six défis que la Commune s'est fixé :

- *Défi 1 : Une ville plus citoyenne, solidaire et inclusive avec notamment la mise en place de consultations citoyennes plus systématiques sur les projets structurants ou la mise en place de nouveaux services publics.*
 - Une Commission n°1 – Ville citoyenne, solidaire et inclusive pourra ainsi étudier les sujets relatifs aux Associations, à la Vie citoyenne, aux Elections, aux Affaires sociales, à la Mobilité et à la Sécurité.
- *Défi 2 : Une ville qui préserve son territoire en synergie avec la biodiversité, avec notamment les travaux du Port, la mise en place d'ouvrages innovants pour protéger les juvéniles et les travaux de renaturation de la Baillaury.*
 - Une Commission n°2 – Préservation du Territoire et de la Biodiversité pourra ainsi étudier les sujets relatifs aux Grands travaux, à l'Urbanisme, au Foncier et au Développement durable.
- *Défi 3 : Une ville qui souhaite s'engager pour l'éducation, avec notamment l'objectif de création d'un tiers lieu sur le site de Bartissol, qui offrira des possibilités de formations à distance sur les métiers du numérique.*
 - Une Commission n°3 – Education, Sport et Jeunesse pourra ainsi étudier les sujets relatifs aux Affaires scolaires, au Sport et à la Jeunesse.
- *Défi 4 : Une ville qui s'engage pour le bien vieillir et la santé, avec notamment l'inscription de la commune dans la démarche « ville amie des aînés ».*
 - Une Commission n°4 – Bien vieillir et Santé pourra ainsi étudier les sujets relatifs aux Aînés et à la Santé.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- *Défi 5 : Une ville qui s'engage pour l'économie et l'emploi de proximité, avec notamment la création d'un pôle d'économie bleue et l'amélioration de la qualité de l'offre touristique du territoire en se tournant vers la nature et sa protection.*
 - Une Commission n°5 – Développement économique, touristique et culturel pourra ainsi étudier les sujets relatifs au Tourisme, au Commerce, à la Communication, à la Culture, à la Viticulture et à l'Agriculture.
- *Défi 6 : Repenser l'organisation communale au regard des objectifs de développement durable, avec l'intégration et la formation de l'ensemble des agents municipaux.*
 - Une Commission n°6 – Organisation communale pourra ainsi étudier les sujets relatifs aux Ressources humaines, aux Finances et à l'Administration générale.

Il est enfin rappelé que si le nombre de membres de chaque commission est déterminé librement par l'assemblée, leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante.

Il convient de procéder, par un vote au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection de 11 membres pour chaque commission. Si une seule liste a été présentée après appel de candidatures pour les postes à pourvoir au sein de ladite commission, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire constate que 6 listes, communes à l'ensemble des groupes politiques représentés dans le Conseil municipal, ont été déposées :

Pour la Commission n°1 – Ville citoyenne, solidaire et inclusive :

- M. Olivier CAPELL
- Mme Sandrine COUSSANES
- Mme Anne MAURAN
- Mme Marie-José GRASA
- M. Stéphan BOADA
- M. Fabrice VIGINIER
- Mme Renée SALVAT
- Mme Annabel BASIL
- Mme Josette MONTÉ
- Mme Maria-Josefa DIAZ
- Mme Myriam MANZANAS-NOGUES
- Mme Marie-Françoise SANCHEZ

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérécourse citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr; dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Pour la Commission n°2 – Préservation du Territoire et de la Biodiversité :

- M. Guy VINOT
- M. Gérard PETYT
- Mme Renée SALVAT
- M. Olivier CAPELL
- Mme Ghislaine BALLESTÉ
- M. Alexandre ORTIZ--BODIOU
- M. Fabrice VIGINIER
- M. Didier BURGKAM
- Mme Josette MONTÉ
- Mme Sandrine COUSSANES
- M. Marc MARTY
- Mme Marie-Françoise SANCHEZ

Pour la Commission n°3 – Education, Sport et Jeunesse :

- Guillaume BLAVETTE
- Marie-José GRASA
- Clémentine HERRE
- Aurore VALENZUELA
- Alexandre ORTIZ—BODIOU
- Cathy ADELL
- Didier BURGKAM
- Stéphan BOADA
- Evelyne CANOVAS
- Anne MAURAN
- Myriam MANZANAS-NOGUES
- Marie-Françoise SANCHEZ

Pour la Commission n°4 – Bien vieillir et Santé :

- Marie-José GRASA
- Renée SALVAT
- Evelyne CANOVAS
- Maria-Josefa DIAZ
- Anne MAURAN
- Olivier LACAZE
- Cédric CASTELLAR
- Josette MONTÉ
- Ghislaine BALLESTÉ
- Gérard PETYT
- Myriam MANZANAS-NOGUES
- Marie-Françoise SANCHEZ

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Pour la Commission n°5 – Développement économique, touristique et culturel :

- Sandrine COUSSANES
- Clémentine HERRE
- Olivier LACAZE
- Olivier CAPELL
- Didier BURGKAM
- Cathy ADELL
- Annabel BASIL
- Maria-Josefa DIAZ
- Renée SALVAT
- Marie-José GRASA
- Emmanuelle FRADET
- Marie-Françoise SANCHEZ

Pour la Commission n°6 – Organisation communale :

- Anne MAURAN
- Guy VINOT
- Gérard PETYT
- Marie-José GRASA
- Fabrice VIGINIER
- Ghislaine BALLESTÉ
- Olivier CAPELL
- Sandrine COUSSANES
- Alexandre ORTIZ—BODIOU
- Josette MONTE
- Emmanuelle FRADET
- Marie-Françoise SANCHEZ

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (pour : 27):

- **de modifier** les délibérations n°15/juin/2020 du 15 juin 2020 et n°79/nove/2021 du 25 novembre 2021 comme suit :

Sont créées 6 commissions permanentes :

Commission 1	Ville citoyenne, solidaire et inclusive
Commission 2	Préservation du Territoire et de la Biodiversité
Commission 3	Education, Sport et Jeunesse
Commission 4	Bien vieillir et Santé
Commission 5	Développement économique, touristique et culturel
Commission 6	Organisation communale

Le nombre de membres de chaque commission est fixé à 12 (douze).

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Téléréours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Les membres qui siégeront, pour la durée du mandat en cours, au sein des commissions permanentes de chaque commission, sont désignés comme suit :

Commission n°1 Ville citoyenne, solidaire et inclusive M. Olivier CAPELL Mme Sandrine COUSSANES Mme Anne MAURAN Mme Marie-José GRASA M. Stéphan BOADA M. Fabrice VIGINIER Mme Renée SALVAT Mme Annabel BASIL Mme Josette MONTÉ Mme Maria-Josefa DIAZ Mme Myriam MANZANAS-NOGUES Mme Marie-Françoise SANCHEZ	Commission n°2 Préservation du Territoire et de la Biodiversité M. Guy VINOT M. Gérard PETYT Mme Renée SALVAT M. Olivier CAPELL Mme Ghislaine BALLESTÉ M. Alexandre ORTIZ--BODIOU M. Fabrice VIGINIER M. Didier BURGKAM Mme Josette MONTÉ Mme Sandrine COUSSANES M. Marc MARTY Mme Marie-Françoise SANCHEZ
Commission n°3 Education, Sport et Jeunesse Guillaume BLAVETTE Marie-José GRASA Clémentine HERRE Aurore VALENZUELA Alexandre ORTIZ—BODIOU Cathy ADELL Didier BURGKAM Stéphan BOADA Evelyne CANOVAS Anne MAURAN Myriam MANZANAS-NOGUES Marie-Françoise SANCHEZ	Commission n°4 Bien vieillir et Santé Marie-José GRASA Renée SALVAT Evelyne CANOVAS Maria-Josefa DIAZ Anne MAURAN Olivier LACAZE Cédric CASTELLAR Josette MONTÉ Ghislaine BALLESTÉ Gérard PETYT Myriam MANZANAS-NOGUES Marie-Françoise SANCHEZ

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Commission n°5
Développement économique, touristique
et culturel

Sandrine COUSSANES
Clémentine HERRE
Olivier LACAZE
Olivier CAPELL
Didier BURGKAM
Cathy ADELL
Annabel BASIL
Maria-Josefa DIAZ
Renée SALVAT
Marie-José GRASA
Emmanuelle FRADET
Marie-Françoise SANCHEZ

Commission n°6
Organisation communale

Anne MAURAN
Guy VINOT
Gérard PETYT
Marie-José GRASA
Fabrice VIGINIER
Ghislaine BALLESTÉ
Olivier CAPELL
Sandrine COUSSANES
Alexandre ORTIZ—BODIOU
Josette MONTE
Emmanuelle FRADET
Marie-Françoise SANCHEZ

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Alexandre ORTIZ--BODIOU



Le Maire
Jean-Michel SOLÉ



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télécours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr; dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 10/10/2022

Affiché le



ID : 066-216600163-20220929-68_SEPT_2022-AR